



PROCÈS-VERBAL

1 de l'**assemblée** publique du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue au siège social de la Société, à la salle 8200, le **MERCREDI 5 FÉVRIER 2020** à 17 h 30.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Philippe Schnobb, président du conseil d'administration

Monsieur Craig Sauvé, vice-président du conseil d'administration

Monsieur Georges Bourelle, membre du conseil d'administration

Madame Marie-Andrée Mauger, membre du conseil d'administration

Monsieur Francesco Miele, membre du conseil d'administration

Madame Laurence Parent, membre du conseil d'administration

Madame Claudia Lacroix Perron, membre du conseil d'administration

Madame Marie Plourde, membre du conseil d'administration

Monsieur Peter F. Trent, membre du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration et président de l'assemblée, monsieur Philippe Schnobb, présente tous les membres du conseil d'administration qui assistent à la présente assemblée, ainsi que monsieur Luc Tremblay, directeur général, et monsieur Sylvain Joly, secrétaire corporatif. Les membres du conseil d'administration excusent l'absence de madame Catherine Morency à cette assemblée. Le président déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 17 h 30, l'assemblée débute.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Conformément à l'article 32 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) suit une période de questions au cours de laquelle sept (7) intervenants s'adressent aux membres du conseil d'administration et trois (3) intervenants par courriel, période qui débute à 17 h 45.

À 18 h 28, le président du conseil d'administration déclare la période de questions close.

La liste des intervenants ayant posé des questions ainsi que le sujet de leur intervention apparaissent à l'annexe A jointe au procès-verbal.

Le directeur général fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

CA-2020-001 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 FÉVRIER 2020

PROPOSÉ par monsieur Craig Sauvé
APPUYÉ par madame Claudia Lacroix Perron

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée du conseil d'administration de la Société.

CA-2020-002 APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENU LE 4 DÉCEMBRE 2019

PROPOSÉ par monsieur Georges Bourelle
APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de considérer comme lu et de ratifier le **PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée du conseil d'administration de la Société tenue le 4 décembre 2019.

CA-2020-003 AUTORISER UNE AUGMENTATION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE GROUPE ISN CANADA
CONTRAT DE FOURNITURE DE PRODUITS DE MARQUE « GRACO » POUR LA DISTRIBUTION DES FLUIDES
STM-5258-01-16-16
RÉSOLUTION CA-2016-207

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification entretien et infrastructure

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Georges Bourelle
APPUYÉ par madame Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU une augmentation de l'enveloppe budgétaire du contrat de fourniture de produits de marque « Graco » pour la distribution des fluides adjudgé à « **GROUPE ISN CANADA** », afin d'ajouter un montant supplémentaire de **130 000,00 \$**, plus les taxes de **19 467,50 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **149 467,50 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5258-01-16-16).

	IMPUTATION
Centre	00000
Compte	161001

CA-2020-004 AUTORISER UNE AUGMENTATION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE GROUPE AMEUBLEMENT FOCUS INC.
CONTRAT D'ACQUISITION DE MOBILIERS, CHAISES DE BUREAU ET D'UN SERVICE DE GESTION D'INVENTAIRE ET D'ENTREPOSAGE
STM-5361-03-16-02
RÉSOLUTIONS CA-2019-075 ET CA-2016-250

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification entretien et infrastructure

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Georges Bourelle
APPUYÉ par madame Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser une augmentation de l'enveloppe budgétaire du contrat d'acquisition de mobiliers, chaises de bureau et d'un service de gestion d'inventaire et d'entreposage afin d'ajouter au bloc 1, section 1 Mobiliers de bureau, adjudgé au « **GROUPE AMEUBLEMENT FOCUS INC.** », un montant supplémentaire de **6 604 085,24 \$**, plus les taxes de **988 961,77 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **7 593 047,00 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5361-03-16-02).

	IMPUTATION 1	IMPUTATION 2
Centre	Divers	--
Compte	568110	568110
Ordre interne	Type "U"	Type "U"
Montants	1 823 366,96 \$	5 769 680,04 \$

CA-2020-005 OCTROYER UN CONTRAT
GARIVAL INC.
ENTRETIEN DES LOGICIELS ET ÉQUIPEMENTS TI DU SYSTÈME DE BOÎTES À
PERCEPTION POUR AUTOBUS
6000003753

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Georges Bourelle
 APPUYÉ par madame Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'octroyer à l'entreprise « **GARIVAL INC.** », un contrat de gré à gré pour l'entretien des logiciels et équipements TI du système de boîtes à perception pour autobus, pour la période du 7 février 2020 au 6 février 2021, au montant de **643 000,00 \$**, plus les taxes de **96 289, 25 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **739 289,25 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (6000003753).

	IMPUTATION
Centre	39800
Compte	552170

CA-2020-006 AUTORISER L'AUGMENTATION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE DES CONTRATS
TAXI DIAMOND INC. ET COOP DES PROPRIÉTAIRES DE TAXI DE L'OUEST
MÉTROPOLITAIN
SERVICE DE TRANSPORT PAR TAXI - COLLECTIF ET NAVETTE OR
STM-5698-02-17-46
RÉSOLUTIONS CA-2017-171 ET CA-2019-136

VU le rapport de la directrice exécutive – Bus

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Craig Sauvé
 APPUYÉ par madame Marie Plourde

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° d'autoriser une augmentation de l'enveloppe budgétaire du contrat de Service de transport par taxi - Collectif et Navette Or, adjudgé à « **TAXI DIAMOND INC.** », afin d'ajouter un montant supplémentaire pour le Bloc 1 - Gare Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Prairies-Collectif de **96 285,20 \$**, plus les taxes de **14 418,71 \$**;

2° d'autoriser une augmentation de l'enveloppe budgétaire du contrat de Service de transport par taxi - Collectif et Navette Or, adjudgé à « **COOP DES PROPRIÉTAIRES DE TAXI DE L'OUEST MÉTROPOLITAIN** », afin d'ajouter un montant supplémentaire pour le Bloc 4 - Technoparc Montréal-Collectif de **5 246,33 \$**, plus les taxes de **785,64 \$**;

3° d'autoriser une augmentation de l'enveloppe budgétaire du contrat de Service de transport par taxi - Collectif et Navette Or, adjudgé à « **COOP DES PROPRIÉTAIRES DE TAXI DE L'OUEST MÉTROPOLITAIN** », afin d'ajouter un montant supplémentaire pour le Bloc 6 - Île Bizard-Collectif de **17 527,87 \$**, plus les taxes de **2 624,80 \$**;

4° d'autoriser une augmentation de l'enveloppe budgétaire du contrat de Service de transport par taxi - Collectif et Navette Or, adjudgé à « **COOP DES PROPRIÉTAIRES DE TAXI DE L'OUEST MÉTROPOLITAIN** », afin d'ajouter un montant supplémentaire pour le Bloc 7 - Senneville-Collectif de **10 771,23 \$**, plus les taxes de **1 612,99 \$**;

- 5° d'autoriser une augmentation de l'enveloppe budgétaire du contrat de Service de transport par taxi - Collectif et Navette Or, adjudgé à « **COOP DES PROPRIÉTAIRES DE TAXI DE L'OUEST MÉTROPOLITAIN** », afin d'ajouter un montant supplémentaire pour le Bloc 8 - Gare Lachine-Collectif de **5 150,70 \$**, plus les taxes de **771,32 \$**;
- 6° d'autoriser une augmentation de l'enveloppe budgétaire du contrat de Service de transport par taxi - Collectif et Navette Or, adjudgé à « **COOP DES PROPRIÉTAIRES DE TAXI DE L'OUEST MÉTROPOLITAIN** », afin d'ajouter un montant supplémentaire pour le Bloc 12 - Côte-Vertu Ouest-Collectif de **22 981,98 \$**, plus les taxes de **3 441,55 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **181 618,32 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans les soumissions produites par les adjudicataires (STM-5698-02-17-46).

	IMPUTATION
Centre	63103
Compte	553150

CA-2020-007 AUTORISER UNE AUGMENTATION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE
S.S.P. TELECOM INC.
ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS, DE SERVICES D'INTÉGRATION ET D'UN CONTRAT DE
SERVICES POUR LA TÉLÉPHONIE CORPORATIVE
STM-5093-06-15-68
RÉSOLUTION CA-2016-212

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Craig Sauvé
 APPUYÉ par madame Marie Plourde

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser une augmentation de l'enveloppe budgétaire du contrat pour l'acquisition d'équipements, de services d'intégration et d'un contrat de services pour la téléphonie corporative, adjudgé à « **S.S.P. TELECOM INC.** », afin d'ajouter un montant supplémentaire de **518 742,59 \$**, plus les taxes de **77 681,70 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **596 424,29 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5093-06-15-68).

	IMPUTATION 1	IMPUTATION 2
Centre	Type U	39200
Compte	595135	595135
Montants	68 985,00 \$	527 439,29 \$

CA-2020-008 ADJUGER UN CONTRAT
CARTIER ET LELARGE INC.
SERVICES PROFESSIONNELS DE TRADUCTION
STM-6460-01-19-25

VU le rapport du directeur exécutif – Expérience client et activités commerciales

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Peter F. Trent
 APPUYÉ par monsieur Craig Sauvé

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adjudger à « **CARTIER ET LELARGE INC.** », un contrat de Services professionnels de traduction, pour la période du 5 février 2020 au 4 février 2023, au montant de **293 850,00 \$**, plus les taxes de **44 004,04 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **337 854,04 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM- 6460-01-19-25).

	IMPUTATION
Centre	38200
Compte	551590
Ordre interne	733608

CA-2020-009 AUTORISER UNE ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LA COMPAGNIE CLUB DE FOOTBALL DES ALOUETTES DE MONTRÉAL ET LA FONDATION DES ALOUETTES POUR LES SAISONS 2020, 2021 ET 2022

VU le rapport du directeur exécutif – Expérience client et activités commerciales

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Craig Sauvé
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° Autoriser une entente de partenariat entre la STM, la **COMPAGNIE CLUB DE FOOTBALL DES ALOUETTES DE MONTRÉAL**, ci-après « Les Alouettes », et la **FONDATION DES ALOUETTES**, ci-après la « Fondation », pour les saisons 2020, 2021 et 2022;
 - 2° autoriser la direction des Affaires juridiques à rédiger une entente de partenariat finale à intervenir entre les parties, selon les termes et conditions substantiellement conformes au projet d'entente de partenariat joint à la présente recommandation;

le tout pour un montant total pour la Société de **1 131 595,45 \$**, toutes taxes actuelles incluses.

	IMPUTATION
Compte	599521
Ordre interne	138405

CA-2020-010 PRENDRE ACTE DU DÉPÔT
RAPPORT MOTIVÉ DES DÉPENSES ET DES CONTRATS AUTORISÉS PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
LOCATION DE BUS URBAINS DE TYPE « COACH » POUR LES MESURES DE MITIGATION DU REM
6000003368

VU le rapport de la directrice exécutive – Bus

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Craig Sauvé
APPUYÉ par madame Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- de prendre acte du dépôt du rapport motivé des dépenses et des contrats autorisés par le président du conseil d'administration de la STM daté du 27 novembre 2019, conformément à l'article 105 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S.30.01), afin de louer chez un fournisseur externe des bus de type « coach » pour mettre en place un service de navette, dans le cadre de la fermeture partielle de la ligne de train de banlieue Montréal - Deux-Montagnes prévue le 6 janvier 2020, en raison des travaux du REM.

CA-2020-011 DÉSIGNER LES PERSONNES RESPONSABLES POUR EFFECTUER LES ÉVALUATIONS DE RENDEMENT DES CONTRATS

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification entretien et infrastructure

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Craig Sauvé

APPUYÉ par madame Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de désigner les administrateurs de contrats, tel que spécifiés en annexe à la présente recommandation, laquelle demeure confidentielle, pour effectuer l'évaluation de rendement des contrats, et ce, conformément à l'article 95 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01).

CA-2020-012 APPROUVER LA MODIFICATION ET L'INDEXATION DES ÉCHELLES SALARIALES DU PERSONNEL NON-SYNDIQUÉ

VU le rapport du directeur exécutif – Ressources humaines

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Craig Sauvé
APPUYÉ par madame Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° d'augmenter les échelles salariales du personnel non-syndiqué de 3,0 % pour les années 2020, 2021 et 2022. Pour les années 2023 et 2024, il est recommandé d'augmenter les échelles de 2,0 %. Pour ces deux années, le pourcentage d'augmentation sera majoré si l'IPC annualisé pour la région de Montréal pour l'année précédente est supérieur à 2,0 %, tel que publié par Statistiques Canada. Cependant, l'augmentation pour les années 2023 et 2024 ne peut excéder 3,0 %;

2° de modifier les échelles salariales des cadres d'exploitation et des gestionnaires afin de prévoir pour chaque classe salariale un maximum au mérite fixé à 120 % du maximum normal de l'échelle. Ce maximum au mérite est utilisé dans la reconnaissance de la performance.

CA-2020-013 AUTORISER UN RÈGLEMENT À L'AMIABLE DES LITIGES SERVICES INTÉGRÉS LEMAY ET ASSOCIÉS INC. CONTRATS DE RÉFECTION DU CENTRE DE TRANSPORT FRONTENAC STM-3598-11-08-03 ET STM-3461-01-08-18

VU le rapport du Secrétariat corporatif et du directeur exécutif – Ingénierie et grands projets

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Craig Sauvé
APPUYÉ par madame Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° d'autoriser un règlement à l'amiable dans les litiges judiciaires opposant la Société de transport de Montréal (ci-après la "Société") à la firme **SERVICES INTÉGRÉS LEMAY ET ASSOCIÉS INC.** en lien avec les contrats de réfection du centre de transport Frontenac (contrat STM-3598-11-08-03 et contrat STM-3461-01-08-18), et ce, pour un montant total en capital, frais, indemnité additionnelle et intérêts et avant taxes de **233 000,00 \$**;

2° d'autoriser le directeur Affaires juridiques de la Société à signer tout document de nature judiciaire qui est nécessaire pour donner plein effet à la présente;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **267 891,75 \$**, toutes taxes actuelles incluses.

	IMPUTATION
Compte	551160
Ordre interne	330001
Règlement d'emprunt	R-101

CA-2020-014 AUTORISER LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE DE RÈGLEMENT NAVISTAR CANADA ULC ET CAMIONS INTER-ANJOU INC. FOURNITURE DE CAMIONS CONSTRUITS SELON LES EXIGENCES DE LA STM STM-4418-01-13-02

VU ET CONSIDÉRANT la recommandation du président du conseil d'administration

Il est

RÉSOLU de retirer cet article de l'ordre du jour.

CA-2020-015 PRENDRE ACTE DU DÉPÔT RAPPORT MOTIVÉ DES DÉPENSES ET DES CONTRATS AUTORISÉS PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TRAVAUX D'INSPECTION ET DE RÉPARATION DE BUS URBAINS DU RÉSEAU DES AUTOBUS DE LA STM

VU le rapport de la directrice exécutive – Bus

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Craig Sauvé
APPUYÉ par madame Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de prendre acte du dépôt du rapport motivé des dépenses et des contrats autorisés par le président du conseil d'administration de la STM daté du 10 décembre 2019, conformément à l'article 105 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, c. S-30.01)*, pour pallier aux enjeux importants dans les opérations d'entretien et réparations des bus et atteindre le besoin de bus global pour assurer la mobilité des clients utilisant les services de transport en commun.

CA-2020-016 ADOPTER LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE, LE RÈGLEMENT R-011-2 ET LE RÈGLEMENT R-175-3

VU le rapport du Secrétariat corporatif et du directeur exécutif – Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Craig Sauvé
APPUYÉ par madame Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'adopter, conformément à l'article 5.1 du Règlement prévoyant l'exercice des pouvoirs du conseil d'administration et du directeur général, et la signature de certains actes, documents ou écrits de la Société de transport de Montréal (R-011) tel que modifié par le R-011-1, la nouvelle structure administrative de la Société avec un effet rétroactif au 17 décembre 2019 ou au 13 janvier 2020 selon les modalités décrites dans le document joint à la présente recommandation pour en faire partie intégrante;
 - 2° d'adopter le Règlement R-011-2 modifiant le Règlement prévoyant l'exercice des pouvoirs du conseil d'administration et du directeur général, et la signature de certains actes, documents ou écrits de la Société de transport de Montréal tel que modifié par le (R-011) selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante;
 - 3° d'adopter le Règlement R-175-3 modifiant le Règlement concernant la gestion contractuelle (R-175) selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante;
 - 4° de fixer, conformément à la *Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01)*, l'entrée en vigueur de ces deux règlements au 2 mars 2020;
 - 5° d'autoriser le directeur exécutif - Ressources humaines à exercer les pouvoirs actuellement attribués au directeur exécutif- Capital humain, Approvisionnement et

Affaires juridiques dans le Règlement concernant la gestion contractuelle (R-175) tel que modifié par R-175-1 et le R-175-2, et ceci, jusqu'au 1^{er} mars 2020, inclusivement.

CA-2020-017 ADOPTER LE CALENDRIER DES ASSEMBLÉES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL (STM) POUR L'ANNÉE 2020

VU le rapport du Secrétariat corporatif

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Craig Sauvé
APPUYÉ par madame Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter le **CALENDRIER DES ASSEMBLÉES ORDINAIRES** du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal (STM) pour l'année 2020 :

aux dates ci-dessous énumérées, à compter de 17 h 30, au 800, De La Gauchetière Ouest, 8^e étage, salle 8200, portail Nord-Est à Montréal;

mercredi 11 mars 2020
mercredi 1^{er} avril 2020
mercredi 6 mai 2020
mercredi 3 juin 2020
jeudi 2 juillet 2020
mercredi 2 septembre 2020
mercredi 7 octobre 2020
mercredi 4 novembre 2020
mercredi 2 décembre 2020
mercredi 3 février 2021

CA-2020-018 MODIFIER LES CHARTES DES COMITÉS « RESSOURCES HUMAINES » ET « GOUVERNANCE, ÉTHIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE »

VU le rapport du Secrétariat corporatif

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Craig Sauvé
APPUYÉ par madame Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU modifier les chartes des comités « **Ressources humaines** » et « **Gouvernance, éthique et développement durable** » conformément au projet annexé à la recommandation.

CA-2020-019 NOMMER LES MEMBRES DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le rapport du Secrétariat corporatif

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Craig Sauvé
APPUYÉ par madame Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° de nommer les personnes qui siégeront à titre de membres des comités techniques du conseil d'administration de la Société, lesquelles sont désignées dans la liste paraphée par le secrétaire corporatif de la Société qui est jointe à la présente recommandation pour en faire partie intégrante;
- 2° de verser aux membres de ces comités un jeton de présence pour chacune de leur participation à :

- une rencontre du comité, jusqu'à concurrence de dix (10) jetons de présence par année;
 - une séance de travail extraordinaire, autorisée par le président du comité;
- 3° que le jeton de présence d'un membre externe soit fixé à MILLE DOLLARS (1 000 \$) et à MILLE CINQ CENTS DOLLARS (1 500 \$) lorsqu'il agit comme président du comité « d'audit et des finances »;
- 4° de fixer à une année la durée du mandat des membres externes des comités « d'audit et des finances », « Suivi des actifs », « Gouvernance, éthique et développement durable », « Ressources humaines » et « Service à la clientèle et accessibilité universelle »;
- 5° de fixer le jeton de présence du président du comité « d'audit et des finances » à MILLE CINQ CENTS DOLLARS (1 500,00 \$) pour chaque participation;
- 6° que ces nominations soient effectives à compter de ce jour, et ce, jusqu'à ce qu'elles soient modifiées ultérieurement par résolution du conseil d'administration de la Société, et qu'elles remplacent toute nomination à ces comités faite antérieurement.

CA-2020-020 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de lever la séance à 18 h 35.

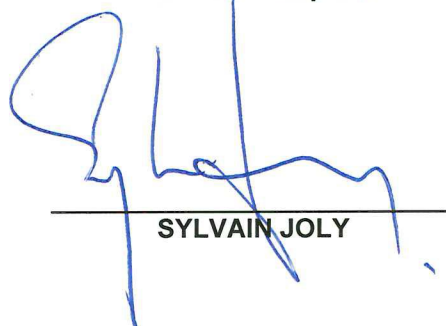
Les résolutions CA-2020-001 à CA-2020-020 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

**Président du
conseil d'administration**



PHILIPPE SCHNOBB

Secrétaire corporatif



SYLVAIN JOLY

ANNEXE A
PÉRIODE DE QUESTIONS
ASSEMBLÉE ORDINAIRE PUBLIQUE
LE MERCREDI 5 FÉVRIER À 17 H 30

<u>NOM</u>	<u>SUJET DE L'INTERVENTION</u>
<u>QUESTION 1</u>	
M. Martin Dion	<p>Monsieur, représentant du RAPLIQ, souhaiterait savoir quelles sont les actions prises par la STM pour augmenter le service d'entretien afin de s'assurer du fonctionnement du déploiement des rampes durant la saison hivernale.</p> <p>De plus, il rapporte qu'il est difficile de monter à bord des voitures aux endroits où il n'y a pas de rehaussement de quai même avec les voitures de métro Azur. Monsieur voudrait savoir pourquoi des travaux de rehaussement de certains quais dans des stations de la ligne Bleue et Verte ne sont toujours pas réalisés.</p>
Le Président	<p>À la première question, le président répond que des mesures sont prises régulièrement dans les centres de transport pour déployer la rampe régulièrement afin de s'assurer qu'elle soit fonctionnelle.</p> <p>Il invite monsieur Sébastien Fecteau, directeur des centres de transport à fournir plus de détails concernant la première question. Monsieur Fecteau explique que des travaux sont en cours notamment pour des plans en prévention avec de la saleté et rendre fonctionnelle les aspirateurs qui serviront à retirer le gravier.</p> <p>Le président demande aux directeurs exécutifs présents dans la salle de fournir des explications. Monsieur François Chamberland, directeur exécutif - Ingénierie et Grands projets, précise que ce problème est présent avec les voitures MR73. L'harmonisation de la hauteur du quai et des voitures de métro ne se fait pas automatiquement comme sur les voitures de métro Azur. L'ajustement est fait pour que ce soit toujours plus près du quai, ce qui est différent avec les voitures MR73.</p> <p>Toutefois, en ce qui concerne le problème de rehaussement rapporté par monsieur concernant les voitures de métro Azur dans les stations Lionel-Groulx et Angrignon, une vérification sera effectuée et un suivi lui sera fait.</p>
<hr/>	
<u>QUESTION 2</u>	
M. Steven Laperrière	<p>La question de Monsieur s'adresse au vice-président, monsieur Sauv�. Ce dernier souhaiterait avoir un suivi � la suite d'une demande formul�e en novembre dernier au conseil municipal de la Ville de Montr�al par un repr�sentant du RAPLIQ quant � l'existence d'un plan d'�vacuation pour les personnes ayant un handicap. En cas d'incident, existe-t-il un plan d'�vacuation et si oui, peut-on avoir une copie. Il pr�cise l'importance de sa demande afin que les �quipes de la STM puissent s'adapter et avoir les r�actions ad�quates selon les handicaps (surdit�, autiste).</p> <p>Dans un deuxi�me temps, en raison des probl�mes de d�neigement des d�barcad�res, il a adress� une demande � la Ville de Montr�al qui l'a r�f�r� � la STM. Il souhaiterait obtenir une liste des d�barcad�res par arrondissement.</p>
Le Pr�sident	<p>Le pr�sident r�pond que monsieur Sauv� lui a transmis la demande, laquelle est toujours en �tude. De plus, un suivi sera fait au comit� Service � la client�le et accessibilit�.</p>

Le président demande à madame Marie-Claude Léonard, directrice exécutive – Métro de compléter la question.

Madame Marie-Claude Léonard ajoute que les plans d'évacuation ne sont pas diffusés pour une question de sécurité. Les équipes évaluent la possibilité de transmettre la procédure d'utilisation pour les personnes en fauteuil roulant. La STM recommande que les personnes en fauteuil roulant utilisent la première voiture pour être facilement visibles lors de l'embarquement de sorte qu'en cas d'incidents qu'elles soient prises en charge rapidement. De plus, des recommandations seront faites pour adapter les comportements adéquats en cas d'évacuation.

En ce qui concerne la deuxième question, le président rappelle que ce sont les arrondissements qui déterminent l'emplacement des débarcadères. Il peut y avoir d'autres débarcadères, une vérification devra être effectuée pour les débarcadères du transport adapté. Un suivi sera fait à ce sujet.

QUESTION 3

M. Ghyslain Gagnon

Récemment, un journal a révélé que la station Honoré-Beaugrand est la deuxième en termes d'achalandage en heure de pointe matinale. Considérant cette information, il veut savoir pourquoi parmi les scénarios étudiés aucun de ceux-ci n'avait pas prévu le raccordement de la station Honoré-Beaugrand à ligne Bleue. (Dépôt de documents)

Le Président

Le président répond que le projet a été défini il y a plusieurs années et qu'il est trop tard pour y apporter des changements.

Il invite ce dernier à faire part de ses recommandations au conseil d'administration de l'Autorité régionale de transport métropolitain qui a pour mission d'évaluer ces différents scénarios.

QUESTION 4

M. Gilbert Bauer

Monsieur désire poser deux questions. La première question concerne la réfection de la station Outremont. L'édicule de cette station est une belle structure architecturale. Il voudrait savoir si cette œuvre d'art sera préservée et qu'elle ne sera pas détruite pour mettre des ascenseurs.

En second lieu, il se questionne sur la pertinence de faire autant d'expropriations de commerces au Galeries d'Anjou.

Le Président

Le président répond que lors de l'installation des ascenseurs l'aspect architectural est toujours pris en compte. D'ailleurs, le comité Jean Dumontier, composé d'experts en architecture et en urbaniste, s'assure de maintenir l'intégralité du concept architectural initial.

Le président précise que plusieurs commerces seront expropriés notamment pour construire un stationnement incitatif sous-terrain. De plus, il est prévu de construire une boucle d'autobus comme mesure incitative afin que les gens puissent se rendre au terminus de la ligne Bleue en autobus. Il est aussi prévu qu'il y ait du développement commercial et résidentiel aux alentours des stations qui se trouvent sur le prolongement du métro. ligne Bleue. Monsieur est invité à participer aux consultations publiques pour faire part de ses commentaires.

QUESTION 5

M. Gleason Frenette

Monsieur, président du Syndicat du transport de Montréal (CSN) pour les employés d'entretien. La question porte sur les mandats octroyés à l'externe pour les travaux d'entretien des bus. Ce dernier voudrait savoir si le conseil d'administration exigera une reddition de compte détaillée sur les coûts réels du recours à un fournisseur externe pour l'entretien de la flotte d'autobus.
(Dépôt de documents)

De plus, il aimerait savoir si le conseil d'administration a pris connaissance des récents sondages, particulièrement les résultats en lien avec le climat de travail.

Le Président

Le président mentionne que le conseil prendra connaissance des documents déposés. Cette mesure essentielle est temporaire, elle vise à livrer le service promis. Le président souligne qu'il y a eu une nette amélioration de la situation depuis le mois de novembre et remercie tous ceux qui ont contribué à rétablir le service rapidement pour les clients. Il est conscient que la situation est encore fragile, c'est pourquoi on continuera à recourir à des fournisseurs externes jusqu'à ce que le taux d'immobilité soit inférieur à 19 %. Le président réitère l'importance d'avoir une bonne marge de manœuvre afin de pouvoir répondre aux impondérables.

En terminant, pour la deuxième partie de sa question, le président ajoute qu'un suivi sera fait au comité des Ressources humaines et au conseil sur les indices de mobilisation ainsi que les plans d'action mis en place.

QUESTION 6

M. Julien Gascon

Monsieur aimerait savoir si le service des navettes Or par taxi pourrait être offert aux clients du transport adapté âgés de moins de 65 ans.

De plus, Monsieur demande si la STM peut faire en sorte que des mesures soient prises pour relier les stations de métro accessibles entre elles, par exemple l'utilisation de navettes ou stationnement incitatif.

Le Président

Le président invite Mme Renée Amilcar, directrice exécutive – Bus à répondre à la question.

Mme Renée Amilcar précise que le service des navettes Or est destiné à une clientèle spécifique. Par contre, le transport collectif par taxi est offert pour des trajets non desservis par un service de transport régulier, ce qui permet une correspondance vers un bus, un métro ou un train de banlieue. Ce n'est pas un service de transport de porte-à-porte comme pour les usagers du transport adapté.

Une personne responsable du transport adapté communiquera avec monsieur concernant ses deux questions.

QUESTION 7

M. Julien Gagnon
Ouellette

Ce dernier relate que la STM a amélioré son offre pour les vélos en développant diverses initiatives. Il veut savoir s'il existe une politique sur le vélo et si d'autres glissoires à vélos sont disponibles dans d'autres stations.

De plus, envisage-t-on d'augmenter le nombre de vélos par train et prolonger les heures permises pour se déplacer en vélo dans le métro.

Finalement, il aimerait connaître les réflexions de la STM concernant le partage entre les vélos et les voies réservées.

Le Président

Le président indique qu'il n'y a pas de politique concernant le vélo. En ce qui concerne les vélos dans le métro, ceux-ci doivent être dans la première voiture. Il comprend qu'avec l'augmentation de l'accessibilité des stations de métro, la cohabitation avec les personnes à mobilité réduite créera un engorgement, une étude sera faite à ce sujet.

Le président réfère la question à Mme Marie-Claude Léonard, directrice exécutive – Métro. Cette dernière explique que c'est pour des enjeux de sécurité que le nombre de vélos est limité et qu'éventuellement cette réglementation sera révisée.

Le président indique qu'un comité composé de différents intervenants a été formé à cet effet. Ces derniers étudieront la question pour voir comment peut-on rendre l'utilisation des vélos dans les voies réservées sécuritaires.

QUESTIONS REÇUES PAR COURRIEL

QUESTION 8

M. Robert Bijoux

À l'intérieur du Réseau STM • Je voudrais savoir si aussitôt que l'on passe les portes de la STM, cela serait un endroit privé ou public?? Car j'ai remarqué qu'il y a beaucoup de solliciteurs variés qui essaient de nous vendre ou attendrir avec leurs lamentations – ou carrément nous insulter quand on ne fait aucune contribution!!

Deuxième Question - Que fait la STM pour empêcher la fraude ? • Il y a toujours de la fraude dans les autobus. Dépendant de l'achalandage, comme à la sortie des écoliers. Certains passent par la porte arrière sans payer. Le chauffeur les voit et certains ne font rien. C'est toujours la même rengaine : • "Vous savez qu'il peut y avoir des inspecteurs qui vous donneront des amendes.

Ce n'est pas leurs responsabilités d'empêcher les resquilleurs??

Le Président

Le président indique lorsqu'on franchit les tourniquets, certaines règles sont applicables, il faut les respecter.

Pour la deuxième question, le président mentionne que les contrôles se font, c'est la mesure en vigueur pour s'assurer qu'il n'y a pas de fraude. Étant donné que l'embarquement par toutes les portes est autorisé; des valideurs seront installés aux portes arrière des bus articulés à cet effet.

QUESTION 9

M. Matthew McLauchlin

L'une des options possibles pour les mesures de rechange pour l'arrêt de service partiel de la ligne Deux-Montagnes serait de rediriger les trains sur 1,8 km au sud de la gare Montpellier pour rejoindre la station de métro du Collège. Cette station a d'ailleurs déjà accueilli un service intermodal en 1990 durant la réfection de l'autoroute Métropolitaine. Si cette solution était préconisée, la STM collaborerait-elle avec les aménagements nécessaires pour y implanter une gare intermodale temporaire?

Dans les devises préparées pour la prolongation de la ligne bleue, est-ce qu'on a demandé de planifier la future station Pie-IX de sorte à accommoder une future correspondance avec la ligne rose? Il sera sans doute beaucoup moins dispendieux de prévoir la construction d'une deuxième paire de quais dès la construction initiale de la station, quitte à les maintenir fermés pendant une période, qu'essayer de les ajouter par la suite.

Lors de la rénovation de la station Pie- IX, prévoit-on de restaurer la grille sculpturale de Marcel Raby (extrêmement poussiéreuse, sans couleurs visibles), et peut-être déplacer les appliques murales de Marcel Raby, situés dans l'accès auxiliaire fermé vers le quai Angrignon, pour les mettre en valeur dans une autre partie de la station? Puis-je présumer également que les dommages structuraux visibles dans le tunnel vers l'édicule ouest ainsi que l'effritement du béton près de la murale de Jordi Bonet seront pris en charge durant cette rénovation?

Le Président

Le président répond que les mesures de mitigation ont été déterminées par l'ARTM laquelle n'a pas envisagé cette solution.

Quant à la deuxième question, le président indique que le projet est très avancé, ce n'est pas prévu dans le plan actuel. Au moment opportun, une réflexion sera faite sur les aménagements de la ligne Rose.

En dernier lieu, le président l'informe que la question sera étudiée et qu'une réponse lui sera transmise.

QUESTION 10

M. Rui Jia Yang

Bonjour,

Il y a beaucoup de projets de transport collectif à Montréal aujourd'hui, tel que la refonte du réseau bus. Cependant, j'aimerais savoir comment les consultations auront lieu, et comment les gens peuvent y contribuer. Il serait peut-être pertinent d'avoir une page/plateforme en ligne dédiée où les gens peuvent soumettre leurs idées.

Le Président

Le président mentionne que la réforme du réseau bus se fera graduellement. Des consultations publiques seront organisées dans les secteurs de l'Île. Les résidents seront informés et seront invités à y participer.
